



# REGLEMENT du TIR

## "Roi de l'Oiseau"

### Tradition du roi de l'oiseau

---

Instaurée par Charles V, cette tradition consistait à tirer l'oiseau dit : « le Papegai », ce jeu date chez nous de 1524.

"Une certaine émulation parmi les plus jeunes naquit, les détournant des tavernes et dissolutions en quoi jeunesse était sujette".

Des confréries d'archers et arquebusiers s'organisèrent, le tir de l'oiseau avait lieu chaque année, le vainqueur était proclamé "Roi" pour une année.

Il avait, entre autre droit, celui de porter l'épée, d'assister aux processions ; on lui confiait les clefs de la ville et il était exempté d'impôt.

De nos jours, notre cité pour la **36ème édition** va renouer avec la tradition du « Papegai » pour conjuguer tradition et festivités et entrer encore une fois en Renaissance.

### **Article 1 – INSCRIPTION**

**Le concours du Roi de l'Oiseau est ouvert à toute personne à partir de 17 ans acquittant un droit d'inscription de 2 € et implique l'acceptation du présent règlement. Chaque participant est autorisé à s'inscrire une seule fois dans la journée.**

**Les horaires d'inscription sont fixés au dimanche 19 septembre 2021 sur le pas de tir de la place du Breuil entre 10h et 16h où une heure de passage vous sera donnée. En raison de la situation sanitaire le nombre de place est limité.**

**Toutefois les organisateurs se réservent la possibilité de fermer les inscriptions à tout moment afin de respecter les consignes sanitaires en cas de forte affluence ou pour d'autres motifs. Cette décision sera sans appel.**

**Le passe sanitaire est obligatoire et sera vérifié à l'entrée du site Breuil.**

### **Article 2 – LE ROI**

L'archer ayant été déclaré vainqueur à l'issue des épreuves de tir à l'arc est désigné "Roi de l'Oiseau" pour une année. Il peut remettre en jeu son titre seulement après un délai de 5 ans (titre en 2021, nouvelle possibilité en 2027).

Il s'engage à accepter les modalités et prérogatives que lui imposent son rang, notamment sa participation dans la mise en scène, en lieux et horaires, qu'exige sa présence en tant que "Roi de l'Oiseau".

### **Article 3 – ELIMINATOIRES**

Le matériel (arcs et flèches) est fourni par l'association Roi de l'Oiseau.

Les éliminatoires ont lieu sur le pas de tir après inscription.

Chaque archer inscrit est autorisé à tirer **une seule volée de 3 flèches** sur un blason. Son score, aux points, est noté sur une fiche de marque individuelle.

1

#### **Article 4 – PROCLAMATION DES FINALISTES**

**Les administrateurs chargés des concours accompagnés du Maître Archer annonceront les résultats sur le pas de tir de la place du Breuil dimanche 19 septembre 2021 à 17h.**

Les 8 archers ayant totalisé le plus de points seront appelés à se présenter auprès du Capitaine des Archers.

**Tout concurrent n'ayant pas répondu après 3 appels de son nom sera automatiquement éliminé.**

Dans ce cas, le candidat arrivant juste derrière lui, aux points, sera invité à se présenter à son tour auprès du Capitaine des Archers et ainsi de suite.

Si égalité, le choix sera fait à la meilleure flèche.

Les 8 finalistes sélectionnés devront être en tenue renaissance, à défaut l'association "Roi de l'Oiseau » mettra à disposition un tabard (tunique sans manche).

Le maître archer peut refuser la participation d'un finaliste dans le cas où celui-ci aurait un comportement mettant en doute sa capacité à respecter les consignes de sécurité. Cette décision sera sans appel.

#### **Article 5 – HORAIRE DE LA FINALE**

Les tirs se dérouleront en lieu et horaire définis par l'association Roi de l'Oiseau.

#### **Article 6 – DEROULEMENT DE LA FINALE**

Sous la conduite de la Première Compagnie des Archers du Velay, les 8 finalistes seront appelés sur le pas de tir et s'affronteront à l'appel du Maître Archer.

Toute flèche touchant l'oiseau est considérée au meilleur des points.

Cœur de l'oiseau : 10 points

Corps de l'oiseau : 5 points

L'archer ayant transpercé l'oiseau au meilleur score sera déclaré "Roi de l'Oiseau".

Le Maître Archer est seul souverain sur le pas de tir.

La remise des prix aura lieu après le tir.

Fait au Puy En Velay, le 1er septembre 2021

2



# REGLEMENT du TIR "Prince de l'Oiseau"

## Article 1 – INSCRIPTION

Le concours du Prince de l'Oiseau est ouvert à tous jeunes gens (filles et garçons) âgés de **8 ans à 16 ans** acquittant un droit d'inscription de **1 €** et implique l'acceptation du présent règlement. **Chaque participant est autorisé à s'inscrire une seule fois dans la journée.**

**Les horaires d'inscription sont fixés au dimanche 19 septembre 2021 sur le pas de tir de la place du Breuil entre 10h et 16h où une heure de passage vous sera donnée. En raison de la situation sanitaire le nombre de place est limité.**

**Toutefois les organisateurs se réservent la possibilité de fermer les inscriptions à tout moment afin de respecter les consignes sanitaires en cas de forte affluence ou pour d'autres motifs. Cette décision sera sans appel.**

## Article 2 – LE PRINCE

L'archer ayant été déclaré vainqueur à l'issue des épreuves de tir à l'arc est désigné "Prince de l'Oiseau" pour une année.

Il peut remettre en jeu son titre seulement après un délai de 5 ans dans cette même catégorie (titre en 2021, nouvelle possibilité en 2027).

Il s'engage à accepter les modalités et prérogatives que lui imposent son rang, notamment sa participation dans la mise en scène, en lieux et horaires, qu'exige sa présence en tant que "Prince de l'Oiseau".

## Article 3 – ELIMINATOIRES

Le matériel, arcs et flèches, est fourni par l'association « Roi de l'Oiseau ».

Les éliminatoires ont lieu sur le pas de tir après inscription.

**Chaque archer tire une seule volée de 3 flèches sur un blason.** Son score, aux points, est noté sur une fiche de marque individuelle.

## Article 4 – PROCLAMATION DES FINALISTES

**Les administrateurs chargés des concours accompagnés du Maître Archer annonceront les résultats sur le pas de tir de la place du Breuil dimanche 19 septembre 2021 à 17h.**

Les 8 archers ayant totalisé le plus de points seront appelés à se présenter auprès du Capitaine des Archers.

Tout concurrent n'ayant pas répondu après 3 appels de son nom sera automatiquement éliminé.

Dans ce cas, le candidat arrivant juste derrière lui, aux points, sera invité à se présenter à son tour auprès du Capitaine des Archers et ainsi de suite.

Si égalité, le choix sera fait à la meilleure flèche.

Les 8 finalistes sélectionnés devront être en tenue renaissance, à défaut l'association "Roi de l'Oiseau" mettra à disposition un tabard (tunique sans manche).

Le maître archer peut refuser la participation d'un finaliste dans le cas où celui-ci aurait un comportement mettant en doute sa capacité à respecter les consignes de sécurité. Cette décision sera sans appel.

#### **Article 5 – HORAIRE DE LA FINALE**

Les tirs se dérouleront en lieu et horaire définis par l'association "Roi de l'Oiseau ».

#### **Article 6 – DEROULEMENT DE LA FINALE**

Sous la conduite de la Première Compagnie des Archers du Velay, les 8 finalistes seront appelés sur le pas de tir et s'affronteront à l'appel du Maître Archer.

Toute flèche touchant l'oiseau est considérée au meilleur des points.

Cœur de l'oiseau : 10 points

Corps de l'oiseau : 5 points

L'archer ayant transpercé l'oiseau au meilleur score sera déclaré "Prince de l'Oiseau".

Le Maître Archer est seul souverain sur le pas de tir.

La remise des prix aura lieu après le tir.

Fait au Puy En Velay, le 1er septembre 2021